

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

OUTIN GAUDIN & ASSOCIES-JURIDIQUE DU
MAINE
BD. DES GRANDS BOUESSAYS Z.I.SUD
53960 BONCHAMP LES LAVAL

V/REF : GO/GD N°2008 5 032
N/REF : 92 B 241 / 2008-A-2822

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 20/10/2008,

P.V. d'assemblée du 27/08/2008
- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

R.A. EXPANSION
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
32 rue d'Anjou
53320 Loiron

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-2822 le 20/10/2008

R.C.S. LAVAL 389 148 792 (92 B 241)

Fait à LAVAL le 20/10/2008,

Le Greffier



EXTRAIT

R.A. EXPANSION

**Société à responsabilité limitée - EURL
au capital de 8.000 Euros**

**Siège social : 32, rue d'Anjou
53320 LOIRON**

389 148 792 R.C.S. LAVAL

PROCES-VERBAL DE LA DECISION

DU 27 AOUT 2008

L'an deux mille huit,
Le vingt-sept août à quinze heures,

ORDRE DU JOUR :

- **Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2007 et du rapport de gestion de la Gérance ;**
- **Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2007 ;**
- **Affectation du résultat ;**
- **Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;**
- **Nomination et/ou renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Monsieur ADRION Rémy, intervenant en qualité d'associé unique et de gérant de la société, constate que la Société SARL DAC - AUDIT CONSEIL EXPERTISE, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée à l'Assemblée Générale par lettre recommandée avec avis de réception en date du 25 Juin 2008, n'est pas présente.

Monsieur ADRION Rémy dispose :

- d'une copie de l'ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LAVAL (53) en date du 23 Juin 2008, accordant à la société R.A. EXPANSION une prolongation du délai de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, jusqu'au **31 Août 2008** ;
- d'un exemplaire de la convocation du Commissaire aux Comptes ;
- des rapports de la gérance ;
- du rapport général du Commissaire aux Comptes ;
- du bilan, du compte de résultat et des annexes de l'exercice clos le 31 Décembre 2007.

Monsieur Rémy ADRION a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

.../...

DEUXIEME DECISION

.../...

TROISIEME DECISION

.../...

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

- **La société ASD – Audit Stratégie et Développement,**
Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 Euros
dont le siège social est à SABLE SUR SARTHE (72302) Rue de la Martinière – BP 82
Immatriculée au registre du commerce sous le numéro 349 822 379 RCS LE MANS
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et sur la liste des commissaires de Sociétés du ressort de la Cour d'Appel de la région d'ANGERS,

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, en remplacement de la société DAC - AUDIT CONSEIL EXPERTISE dont le mandat prend fin à l'issue de la présente Assemblée,

sous réserve de son acceptation,

et en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

- **Monsieur DENECHAUD Dominique,**
né le 30 Août 1970 à ANGERS (49)
27, Boulevard Descazeaux – 49000 ANGERS
Inscrit au Tableau de l'ordre des Experts-Comptables et sur la liste des commissaires de sociétés du ressort de la Cour d'Appel de la région d'ANGERS,

pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, en remplacement de la société S.A.G.E.C.O.M. dont le mandat prend fin à l'issue de la présente Assemblée,

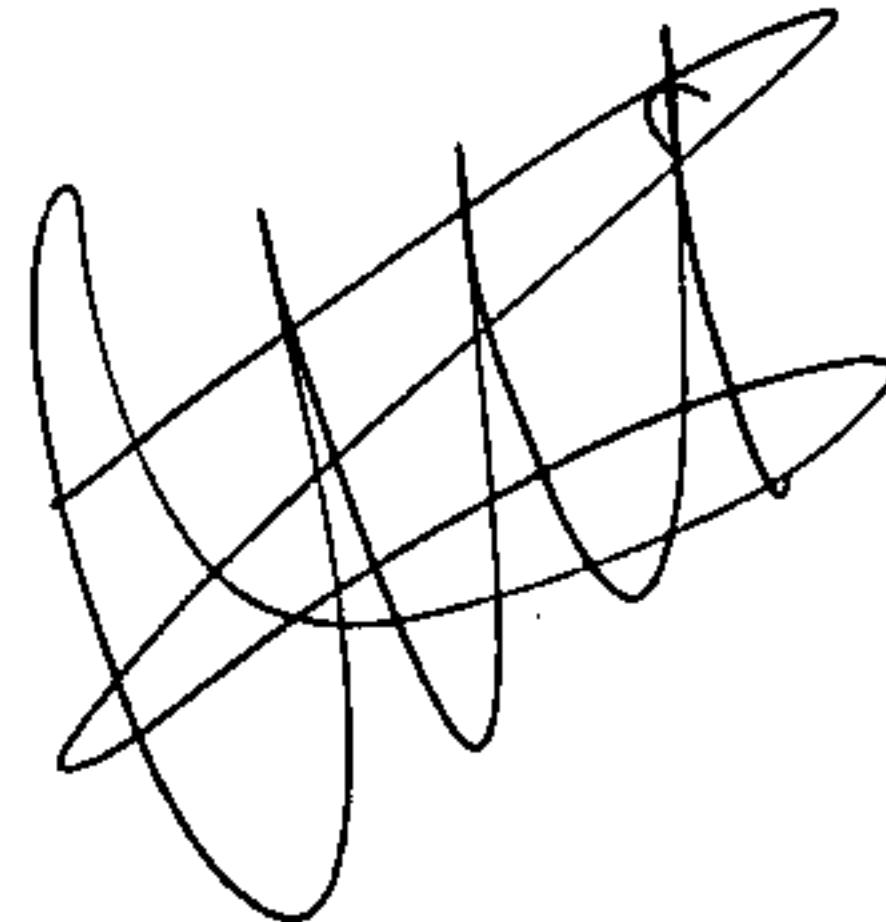
sous réserve de son acceptation.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses décisions en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de LAVAL (53).

Le présent procès-verbal a été signé par Monsieur Rémy ADRION.

Mr Rémy ADRION,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Rémy ADRION". The signature is somewhat abstract and cursive, with several intersecting lines forming loops and a vertical stroke.